

Niort, le 8 décembre 2003

Ministère de la Jeunesse, de l'Education nationale
et de la Recherche
110, rue de Grenelle
75357 PARIS 07

GPG/FD/081202

A l'attention de Monsieur le Ministre,
Monsieur Luc FERRY

Monsieur le Ministre,

J'ai été sollicitée par l'association des parents d'élèves des écoles de Vouillé et Prahecq, communes des Deux-Sèvres, en date du 3 décembre dernier, concernant le départ en congé maternité à compter de fin janvier 2004 de l'enseignante « maître E » et leur inquiétude quant à son remplacement qui ne semble pas prévu par l'inspection académique des Deux-Sèvres.

En effet, alors que les besoins de ces écoles en matière de soutien aux enfants en difficulté sont indéniables, le non remplacement de cette enseignante spécialisée provoquerait des troubles supplémentaires à l'égard de ces élèves fragiles.

A l'heure où le grand débat sur l'école est engagé, où l'avenir des enfants est au cœur des préoccupations, les principes fondamentaux sur lesquels repose l'éducation nationale, dont l'égalité des chances offertes à tous les élèves, doivent être respectés.

C'est pourquoi, je vous demande de bien vouloir étudier ce dossier et prévoir le remplacement de cette enseignante « maître E » afin de continuer à assurer aux enfants un soutien scolaire de qualité déterminant pour leur avenir.

Dans l'attente de votre réponse, je vous souhaite bonne réception de la présente, et vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

Geneviève P-GAILLARD

Niort, le 8 décembre 2003

Rectorat de l'Académie de Poitiers
5, cité de la Traverse
BP 625
86022 POITIERS

A l'attention de Madame le Recteur,
Mme Marie-Jeanne PHILIPPE

GPG/FD/081204

Madame le Recteur,

J'ai été sollicitée par l'association des parents d'élèves des écoles de Vouillé et Prahecq, communes des Deux-Sèvres, en date du 3 décembre dernier, concernant le départ en congé maternité à compter de fin janvier 2004 de l'enseignante « maître E » et leur inquiétude quant à son remplacement qui ne semble pas prévu par l'inspection académique des Deux-Sèvres.

En effet, alors que les besoins de ces écoles en matière de soutien aux enfants en difficulté sont indéniables, le non remplacement de cette enseignante spécialisée provoquerait des troubles supplémentaires à l'égard de ces élèves fragiles.

A l'heure où le grand débat sur l'école est engagé, où l'avenir des enfants est au cœur des préoccupations, les principes fondamentaux sur lesquels repose l'éducation nationale, dont l'égalité des chances offertes à tous les élèves, doivent être respectés.

C'est pourquoi, je vous demande de bien vouloir étudier ce dossier et prévoir le remplacement de cette enseignante « maître E » afin de continuer à assurer aux enfants un soutien scolaire de qualité déterminant pour leur avenir.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie d'agréer, Madame le Recteur, l'expression de mes salutations distinguées.

Geneviève P-GAILLARD